

2.1 Performance des placements à rendements réglementés

Les produits financiers les plus couramment détenus par les ménages sont les comptes ou **livrets d'épargne** dont les revenus sont exonérés d'impôt et ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux. Les livrets défiscalisés sont à capital garanti et leurs **taux de rendement** sont réglementés par l'État. Les fonds sont disponibles immédiatement.

Les livrets A et Bleu et les livrets de développement durable et solidaire (LDDS) ont un taux unique et réglementé, réajusté les 1^{er} février et 1^{er} août en fonction de l'inflation et des taux d'intérêt à court terme déterminés par la Banque centrale européenne (BCE). Après avoir atteint 0,50 % au 1^{er} février 2020, son plus bas niveau historique, le taux réglementé a augmenté sous l'effet de l'inflation ► **figure 1**. Il est de 3,00 % depuis le 1^{er} février 2023.

Le livret d'épargne populaire (LEP) est réservé aux contribuables non imposables ou dont l'impôt sur le revenu est inférieur à un certain seuil. Son taux d'intérêt est traditionnellement supérieur à celui du livret A. Après avoir atteint un plancher à 1,00 % le 1^{er} février 2020, il a fortement augmenté pour s'établir à 5,00 % au 1^{er} février 2024.

Comme pour les livrets défiscalisés, le capital placé sur les comptes et plans épargne logement (CEL et PEL) est garanti et les fonds sont immédiatement disponibles. Depuis 2011, le taux de rémunération du PEL est fixé par arrêté chaque année : il s'applique aux PEL ouverts au cours de l'année et pour toute leur durée de vie. Il s'établit à 2,25 % depuis le 1^{er} janvier 2024. Le taux d'intérêt du CEL, égal à deux tiers du taux du livret A, fluctue au même rythme que ce dernier et atteint 2,00 % au 1^{er} février 2023. Pour les plans et comptes souscrits jusqu'à fin 2017, une prime d'État additionnelle pouvait être versée. Les intérêts produits par les CEL et PEL sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % pour les produits souscrits

depuis le 1^{er} janvier 2018. Ceux souscrits avant cette date sont soumis aux seuls prélèvements sociaux (17,20 %, sauf pour les PEL de plus de 12 ans dont les intérêts sont aussi soumis à l'impôt sur le revenu). En outre, les PEL et CEL ouvrent des droits à prêts pour financer l'achat, la construction ou encore des travaux de rénovation d'une résidence principale.

Les rendements nominaux des livrets défiscalisés, des CEL et des PEL diminuent de 1982 à 1987, essentiellement en raison du ralentissement de l'inflation, puis se stabilisent. Ils baissent de nouveau durant la seconde moitié des années 1990 et au début des années 2000. Après une forte chute entre 2009 et 2010 (sauf pour le PEL), ils remontent légèrement entre 2011 et 2012, avant de baisser de nouveau à partir de 2013 jusqu'à atteindre leur niveau le plus bas en 2021. Avec la hausse de l'inflation, ils remontent en 2022 et 2023, retrouvant des niveaux similaires à ceux du début des années 2000.

Les taux de rendement réels tiennent compte de l'inflation afin de corriger la rémunération des placements. Ils sont négatifs au début des années 1980 à cause d'une forte inflation ► **figure 2**. Les performances réelles des livrets défiscalisés, des PEL et des LEP décroissent entre 1990 et 2007 en raison de la baisse des taux directeurs de la BCE. Pendant la crise financière de 2008, les taux de rendement réels fluctuent beaucoup, à l'instar de l'inflation et des taux directeurs. Entre 2010 et 2020, période au cours de laquelle l'inflation et taux nominaux sont bas, ils sont globalement proches de 0. Depuis 2021, avec la hausse de l'inflation, les taux de rendement réels baissent fortement, les livrets défiscalisés et le PEL atteignant en 2022 leur taux réel le plus bas depuis 1982. La forte hausse des taux en 2023 ne suffit pas à compenser l'inflation, puisque, hormis pour le LEP, les taux de rendement réels restent négatifs pour tous les livrets défiscalisés. ●

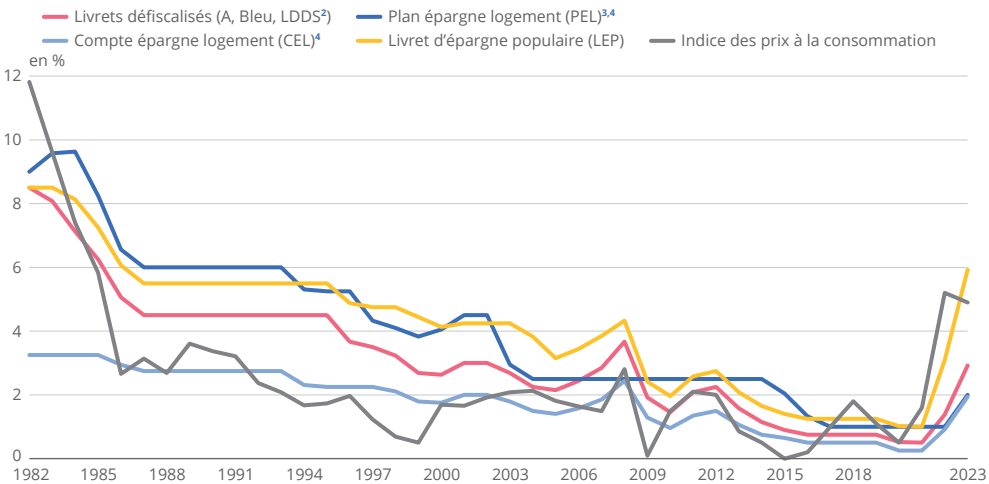
► Définitions

On distingue deux types de **livrets d'épargne** selon si les intérêts dégagés sont ou non soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux :

- les livrets défiscalisés : livret A, livret Bleu, livret Jeune, livret de développement durable et solidaire (LDDS – ex-LDD ou Codevi) et livret d'épargne populaire (LEP) ;
- les livrets soumis à l'impôt : livret B, livret Orange, compte sur livret bancaire (CSL) ou encore les livrets proposés par les banques en ligne.

Le **taux de rendement** reflète le gain ou la perte généré par un produit financier. Il correspond au rapport entre les intérêts perçus sur l'année et le capital investi en début de période. Le taux de rendement réel correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation. Lorsqu'ils sont calculés avant impôts et prélèvements sociaux, on parle de rendements bruts.

► 1. Taux de rendement nominal brut¹ moyen des différents livrets depuis 1982



1 Avant impôts et prélèvements sociaux.

2 Livret de développement durable et solidaire.

3 PEL ouverts dans l'année.

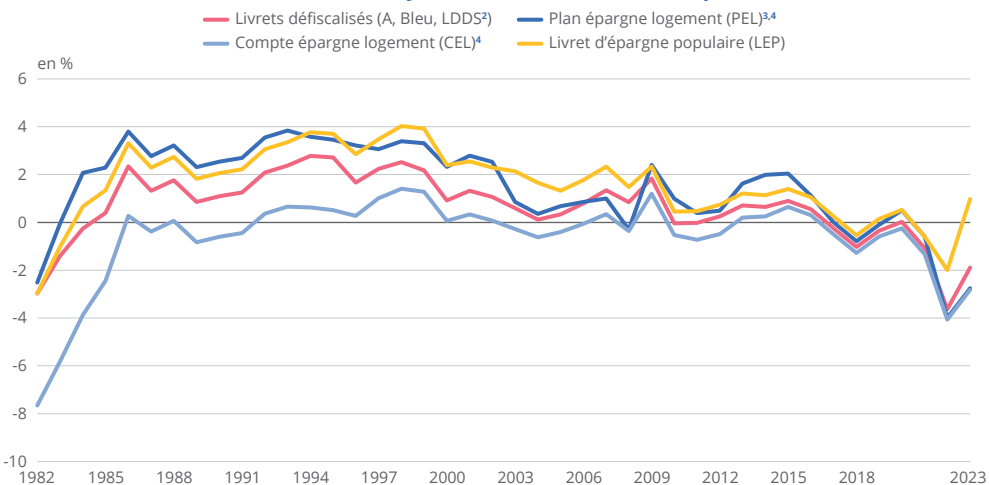
4 Les taux des PEL sont présentés prime d'État incluse jusqu'en 2002 et hors prime ensuite. Pour les plans souscrits entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2018, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt épargne logement, selon des modalités qui dépendent de la date d'ouverture du plan. Cette prime est désormais supprimée. Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État, celle-ci étant conditionnée par l'obtention d'un prêt épargne logement.

Lecture : En 2022, le taux de rendement nominal moyen du CEL était de 0,92 % avant impôts et prélèvements sociaux.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : Légifrance ; Insee, indice des prix à la consommation ; calculs Insee.

► 2. Taux de rendement réel brut¹ moyen des différents livrets depuis 1982



1 Avant impôts et prélèvements sociaux.

2 Livret de développement durable et solidaire.

3 PEL ouverts dans l'année.

4 Les taux des PEL sont présentés prime d'État incluse jusqu'en 2002 et hors prime ensuite. Pour les plans souscrits entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2018, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt épargne logement, selon des modalités qui dépendent de la date d'ouverture du plan. Cette prime est désormais supprimée. Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État, celle-ci étant conditionnée par l'obtention d'un prêt épargne logement.

Lecture : En 2022, le taux de rendement réel (c'est-à-dire le taux nominal corrigé de l'indice des prix à la consommation) moyen du CEL était de -4,07 % avant impôts et prélèvements sociaux.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : Légifrance ; Insee, indice des prix à la consommation ; calculs Insee.